

## **Procès-verbal du Conseil municipal**

Séance du 25 janvier 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt cinq janvier à vingt heures trente les membres du Conseil Municipal de la commune de BROU se sont réunis à la Mairie (salle des fêtes), sur la convocation qui leur a été adressée le dix neuf janvier sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, Maire, en séance ordinaire, en application des articles L. 2122-17 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents** : M. MASSON, M. KIBLOFF, M. CAILLARD, Mme THIRARD, M. PELLETIER, Mme SALIN, Mme RENOU, M. BROUARD, Mme BEZET (arrivé au point n°4), M. FOUCAULT, Mme PILON, M. LOUIS, M. VOLANT, Mme HERMELINE, M. BAUCHET, Mme TRIAUREAU, M. DEBUSNE, Mme ERBEL

**Absents représentés** : Mme TAILLARD (pouvoir à Mme SALIN), Mme LESIEUR (Pouvoir à Mme PILON)

**Absent** : M. HOUDIERE, M. LECOMTE

**Secrétaire de séance** : M. BROUARD

A titre préliminaire, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : le projet de convention d'affectation des équipements numériques avec l'OGEC et l'école Saint Paul dans le cadre de l'appel à projet 2021. A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

### **1° Approbation du procès-verbal de réunion du Conseil municipal du 9 décembre 2021**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de réunion du Conseil municipal du 9 décembre 2021. En l'absence d'observation, le P.V. est adopté à l'unanimité.

## 2° Modalité de paiement de la redevance de chauffage des logements communaux

Le paiement de la redevance de chauffage des logements communaux donne lieu au versement d'un acompte puis du solde. A la demande de la Trésorerie de Châteaudun, il convient de définir par délibération ces modalités financières. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement de la redevance annuelle du chauffage des logements communaux par le versement d'un acompte puis d'un solde au compte 70878 - 020.

## 3° Approbation du projet de convention de partenariat ente l'association Jazz en réseau et la commune de Brou pour l'édition 2022

La commune propose chaque année un concert de jazz organisé et produit par l'association « Jazz en réseau ». Pour l'édition 2022 du festival « Jazz de mars », un spectacle « clé en main » de la formation PLUME QUARTET est prévu pour un montant de 4630 €, adhésion à Jazz en réseau, communication et adhésion à la billetterie en ligne comprises. Par ailleurs, le projet de convention prévoit que la commune, en sa qualité d'organisatrice, met à disposition du site Internet « Jazz en réseau » (la billetterie en ligne) 60 billets à un tarif préférentiel. Pour mémoire, par délibération du 9 décembre 2021, le Conseil municipal avait fixé le prix du billet à 15 €, à 12 € pour un achat en ligne et fixé la gratuité pour les enfants jusqu'à 12 ans inclus.

Au vu de l'avis favorable de la commission « Finances » du 18 janvier 2021, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention de partenariat entre l'association Jazz en réseau et la commune de Brou pour l'édition 2022 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## 4° Approbation du projet de convention de financement - Appel à projets 2021 pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (Plan de relance) entre la Région académique de Centre-Val de Loire et la commune de Brou

La commune de Brou a participé à l'appel à projet 2021 *pour un socle numérique dans les écoles élémentaires*, lancé par le Ministère de l'Education Nationale dans le cadre du Plan de relance économique de la France 2020-2022. Il s'agissait de compléter l'équipement informatique subventionné dans le cadre du précédent Appel à projet 2020.

Dans ce dispositif national, la commune ou l'EPCI sont seuls éligibles et à même de percevoir la subvention de l'Etat. Il en résulte que la commune a déposé les demandes de subvention concernant l'ensemble des écoles élémentaires implantées sur son territoire, qu'elles soient publiques ou privées, tant pour le volet « Equipement numérique » que pour le volet « Ressources numériques » obligatoire.

Le Ministère de l'Education Nationale a notifié à la commune une subvention totale de 18 832 € pour les projets de l'école publique et de l'école privée estimés au total à 23 491 € TTC.

Pour rappel, le projet communal, estimé à 4267 € TTC, pour lequel une subvention de 2848 €, a été notifiée, porte sur l'acquisition de plusieurs ordinateurs portables et de visualiseurs de table afin de pouvoir projeter les productions des élèves à l'aide des VPI ainsi que l'acquisition de manuels d'exercices en ligne.

	Coût TTC des équipements numériques	Subvention notifiée à la commune (70 %)	Coût TTC des ressources numériques	Subventions notifiées à la commune (50 %)
Ecole Jules Verne	3583 €	2506 €	684 €	342 €
Ecole Saint-Paul	16 865 €	11 805 €	2359 €	1179 €
TOTAL	20 448 €	14 311 €	3043 €	1521 €

Au vu de l'avis favorable de la commission « Finances » du 18 janvier 2022, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention de financement - Appel à projets 2021 pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (Plan de relance) entre la Région académique de Centre-Val de Loire et la commune de Brou et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.

#### **5° Création d'emplois permanents (avancement de grade)**

En application de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité locale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Au titre des avancements de grade de 2022, le Conseil municipal ouvre les postes aux grades ci-après et précise que les crédits sont inscrits au budget communal.

Agent de maîtrise principal
Agent de maîtrise principal
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe

#### **6° Création d'un emploi non permanent (filière technique - entretien des locaux)**

Au vu des nécessités, il convient de faire face à un surcroît temporaire d'activité au sein du service scolaire et d'entretien des locaux généré par la démission d'un agent. Au vu de l'avis favorable de la commission « Finances » du 18 janvier 2022, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi non permanent au grade d'adjoint technique à hauteur de 28.15/35 pour la période du 8 février 2022 au 7 février 2023, d'autoriser Monsieur le Maire à recruter par voie contractuelle et à signer un contrat de recrutement conformément à la législation en vigueur ainsi que tout avenant y afférent et de préciser que les crédits afférents à la dépense sont inscrits au budget communal.

#### **7° Création d'un emploi non permanent (filière technique - service des espaces verts)**

Au vu des nécessités, il convient de faire face à un surcroît temporaire d'activité au sein du service des espaces verts généré par la démission d'un agent. Au vu de l'avis favorable de la commission « Finances » du 18 janvier 2022, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi non permanent au grade d'adjoint technique à temps complet pour la période du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 janvier 2023, d'autoriser Monsieur le Maire à recruter par voie contractuelle et à signer un contrat de recrutement conformément à la législation en vigueur ainsi que tout avenant y afférent et de préciser que les crédits afférents à la dépense sont inscrits au budget communal.

#### **8° Présentation des orientations budgétaires pour 2022**

Monsieur Kibloff rappelle qu'avec 3393 habitants en 2021 (*Cf. population totale Insee*), la commune de Brou n'est pas tenue de réaliser un débat d'orientations budgétaires, celui-ci étant obligatoire pour les communes ayant une population au moins égale à 3.500 habitants, conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cela étant, afin d'éclairer les élus municipaux et les habitants sur la situation budgétaire de la commune, suite à l'avis de la commission « Finances » du 18 janvier 2022, il convient de présenter les orientations budgétaires pour l'année 2022.

Monsieur Kibloff donne lecture des principaux points de la note de présentation des orientations budgétaires mise en annexe.

Il est pris note de la demande d'augmentation de la subvention communale au CCAS pour 2022.

A l'issue de la présentation, Monsieur le Maire conclut en rappelant la situation particulière de 2021 liée à la crise sanitaire qui a modifié nos modes de fonctionnement mais aussi nos dépenses et nos recettes. La crise a aussi généré des opportunités avec le subventionnement important de certains investissements communaux par l'Etat dans le cadre de son Plan de relance comme la rénovation et le réagencement de l'accueil de la Mairie et l'informatisation de toutes les classes de nos écoles. Cette période s'est également révélée propice à l'avancement des études (études de maîtrise d'œuvre relatives à la nouvelle passerelle du Bief, à la restructuration du plateau sportif). Cette période est également marquée par le retour de l'inflation, la disparition progressive de la taxe d'habitation pour les contribuables broutains, l'apparition d'une érosion des bases fiscales même si leur réévaluation sera importante en 2022 avec, au final, des ressources globales stables pour la commune. S'agissant des charges, pour 2022, il faut s'attendre à une hausse du coût de l'énergie, des matériaux et des charges de gestion courante. Au final, il faudra continuer à assurer la maîtrise globale des charges dans la continuité de ce qui a été fait ces dernières années. Par ailleurs, le désendettement de la commune et l'amélioration de notre capacité d'autofinancement va permettre de financer de nouveaux programmes. Monsieur le Maire rappelle que l'analyse financière de la ville - réalisée en 2021 par les services de la DDFIP d'Eure-et-Loir sur la période 2016 à 2020 qui a été présentée en commission « Finances -, est relativement satisfaisante. En 2022, des études vont aboutir à la concrétisation de plusieurs projets importants :

- la rénovation du gymnase, le remplacement de la passerelle surplombant l'Ozanne, la transformation de l'ancien bâtiment de la P.M.I. en Maison des associations
- l'achèvement de l'étude de revitalisation de la commune – opération « Bourg-centre » avec une réunion publique qui sera organisée au printemps
- l'acquisition d'environ 8000 m<sup>2</sup> dans le secteur de la gare pour constituer une réserve foncière
- les travaux de voirie, de bâtiment, les renouvellements de véhicules.

Les investissements seront orientés vers la qualité de vie sans pour autant endetter les générations à venir.

### **9° DSIL -CRTE 2022 : Restructuration du plateau sportif**

La commune de Brou souhaite enrichir son offre en matière d'équipements sportifs. En effet, la disponibilité des équipements existant s'est révélée insuffisante pour répondre à l'ensemble des demandes de créneaux horaires. En outre, il est apparu nécessaire d'améliorer la qualité des services rendus aux usagers, qu'il s'agisse du public scolaire ou associatif. Aussi, la collectivité a lancé un ambitieux projet en faveur de l'amélioration de ses équipements sportifs, scindé en 3 phases :

- Phase 1 : la construction de la salle multisport (ouverte au public en février 2019)
- Phase 2 : la rénovation du gymnase municipal (démarrage des travaux en février 2022)
- Phase 3 : la restructuration du plateau sportif

La nécessité de poursuivre cette 3<sup>ème</sup> phase d'investissement s'est révélée d'autant plus nécessaire que la commune de Brou a récupéré la compétence scolaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et qu'elle se doit dans ces conditions de mettre à disposition des écoles et des collèges de son territoire des équipements sportifs adaptés. Notons également l'utilisation des équipements lors de compétitions sportives ou de rencontres inter-club qui contribuera au rayonnement supra-communal de la collectivité.

C'est dans le cadre de cette 3<sup>ème</sup> phase qu'est présentée aujourd'hui une demande de subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la DSIL-CRTE 2022.

Suite à une étude préalable qui s'est achevée en décembre 2019 puis à une étude de maîtrise d'œuvre finalisée en décembre 2021 par le bureau d'études PMC Etudes, le coût estimatif du projet s'élève au total à 2 002 599.60 € H.T.

Après la démolition de la salle de tir à l'arc en 2019, les démolitions se poursuivront avec celle du hangar, du terrain de basket et du skateparc lequel sera déplacé sur un autre site.

Est également prévue une phase d'abattage de haies, de tilleuls et autres végétaux préalablement aux travaux de remblais, de terrassement et d'installation de revêtement de sols sportifs sur les espaces dédiés.

Seront ensuite envisagés :

- la réhabilitation du terrain de football naturel d'entraînement homologué niveau T6 FFF avec la création d'une nouvelle tribune de 30 places et la démolition de l'ancienne pour raison de sécurité et son réseau d'arrosage automatique
- la création d'un terrain de football synthétique homologué A6 doté d'une clôture pare-ballon
- la création d'une piste d'athlétisme de 250 m (4/5 couloirs)
- la création d'une aire de saut en hauteur,
- la création d'une aire de saut en longueur,
- la création d'une aire de lancer de poids
- la création d'une aire de beach volley
- l'accès à la zone sportive et le contrôle d'accès
- la réalisation d'une liaison piétonne douce reliant la rue Marcel Bordet à la rue du Perche
- Engazonnement du site,
- L'éclairage LED du site
- L'installation de divers équipements (aire de repos, signalétique, buts A 11 et A8, poteaux de corner, gratte pied...)
- L'achat de matériel d'entretien des extérieurs (brosse universelle pour le gazon, traîne scarifiante multi usage...)

Dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé le 24 novembre 2021 par l'Etat, la région Centre Val de Loire et la Banque des territoires, en présence du Ministre, du Député, des Présidents de la communauté de communes du Grand Châteaudun et de la communauté de communes du Bonnevalais, le projet de restructuration du plateau sportif de Brou figure parmi la liste des 10 fiches action qui y est annexée.

Au vu des avis de la commission « Travaux » du 13 janvier 2022 et de la commission « Finances » du 18 janvier 2022, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de restructuration du plateau sportif pour un coût estimatif de 2 002 599.60 € HT, approuve le plan de financement prévisionnel des travaux et sollicite une subvention auprès de Madame le Préfet d'Eure-et-Loir au titre de la DSIL-CRTE 2022 pour un montant de **400 000 €**.

<b>DEPENSES H.T.</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>LOT 1 - Sols sportifs</b> Piste d'athlétisme et terrain de football synthétique A8 homologués, équipements complémentaires (buts A11 et A8, main-courante, poteaux de corner...), aménagement des abords (clôture, espaces verts...)	1 302 617.50	FDI - Construction d'un projet communal structurant <i>30 % plafonné à 500 000 €</i>	150 000
<b>LOT 1 - Sols sportifs</b> Terrain de football naturel 95 ×50 homologué niveau T6 FFF avec arrosage automatique	390 237.10	DSIL - CRTE	400 000
<b>LOT 2 - Eclairage LED du plateau sportif</b>	187 985	DETR <i>(20 % plafonné à 450 000 € HT)</i>	90 000
<b>LOT 3 - Tribune couverte préfabriquée</b> 30 places	39 000	Agence Nationale du Sport	500 000
		Fédération Française de football Eclairage LED du terrain de football naturel T6 <i>(30 % du coût HT plafonné à 15 000 € en ZRR)</i>	4500
		Fédération Française de football Création d'un terrain de football synthétique A8 avec éclairage LED <i>(20 % du coût plafonné à 25 000 € en ZRR)</i>	5000
<b>Sous-total TRAVAUX</b>	1 919 839.60	<b>Sous-total SUBVENTION (57.4 %)</b>	1 149 500
Brosse universelle pour gazon synthétique	4421		
Traine scarifiant multi usage	2840	Autofinancement H.T. (42.6 %)	853 099.60
Robot tonte autonome	4999		
<b>Sous-total - MATERIEL D'ENTRETIEN</b>	12 260		
Etude de faisabilité	3 000		
Maîtrise d'œuvre	41 500		
Contrôle technique + Handi + Coordination SPS	26 000		
<b>Sous-total - HONORAIRES</b>	70 500		
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>2 002 599.6</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 002 599.6</b>
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>2 403 119.52</b>		

### 10° FDI 2022 : Restructuration du plateau sportif

Au vu de l'avis de la commission « Travaux » du 13 janvier 2022 et de la commission « Finances » du 18 janvier 2022, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de restructuration du plateau sportif pour un coût estimatif de 2 002 599.60 € HT, approuve le plan de financement prévisionnel des travaux et sollicite une subvention auprès du Conseil départemental d'Eure-et-Loir au titre du FDI 2022 pour un montant de **150 000 €**.

## **11° Approbation du projet de convention d'affectation des équipements numériques dans le cadre de l'appel à projet 2021 pour un socle numérique dans les écoles élémentaires entre la commune de Brou, l'OGEC Saint Paul et l'école Saint Paul**

La commune de Brou a participé à l'appel à projet 2021 *pour un socle numérique dans les écoles élémentaires*, lancé par le Ministère de l'Education Nationale dans le cadre du Plan de relance économique de la France 2020-2022. Il s'agissait de compléter l'équipement informatique subventionné dans le cadre du précédent Appel à projet 2020.

Dans ce dispositif national, la commune ou l'EPCI sont seuls éligibles et à même de percevoir la subvention de l'Etat. Il en résulte que la commune a déposé les demandes de subvention concernant l'ensemble des écoles élémentaires implantées sur son territoire, qu'elles soient publiques ou privées, tant pour le volet « Equipement numérique » que pour le volet « Ressources numériques » obligatoire.

Le Ministère de l'Education Nationale a notifié à la commune une subvention de 18 832 € pour les projets de l'école publique et de l'école privée, estimés au total à 23 491 € TTC.

Le projet d'équipement porté par l'association OGEC Saint Paul, organisme gestionnaire de l'école privée Saint Paul sous contrat d'association avec l'Etat, s'élève au total à 19 224 € TTC et a fait l'objet d'une demande de subvention qui a été acceptée par l'Etat à hauteur de 12 984 €.

	Coût TTC des équipements numériques	Subvention notifiée à la commune (70 %)	Coût TTC des ressources numériques	Subvention notifiée à la commune de Brou (50 %)
Ecole Jules Verne	3583 €	2506 €	684 €	342 €
Ecole Saint-Paul	16 865 €	11 805 €	2359 €	1179 €
TOTAL	20 448 €	14 311 €	3043 €	1521 €

Au vu du projet de convention de financement entre la Région académique et la commune de Brou, et renseignements pris auprès de la DDFIP, la commune a l'obligation de prendre en charge sur son budget le montant total des dépenses et de la subvention et solliciter en contrepartie une participation financière de l'association OGEC Saint Paul (compte 1318).

Les équipements relevant de l'école privée doivent faire l'objet d'une affectation comptable auprès de l'OGEC Saint Paul - organisme doté de la personnalité juridique en charge de la gestion administrative et financière de l'établissement scolaire (conformément à ses statuts), de manière à ce que la ville n'ait pas la charge de l'entretien et de l'amortissement des équipements. Une convention d'affectation permettra la remise des biens et de la subvention à l'association pour l'école bénéficiaire par opération d'ordre non budgétaire.

Au vu de l'avis favorable de la commission « Finances » du 18 janvier 2022, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention d'affectation des équipements numériques dans le cadre de l'appel à projet 2021 *pour un socle numérique dans les écoles élémentaires* entre la commune de Brou, l'OGEC Saint Paul et l'école Saint Paul et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.

## **12° Communication des décisions du Maire**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des décisions du Maire prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du CGCT. comme suit :

Décision 2021-55	Avenant au contrat de sous-location du local professionnel du Docteur Danset à la Maison de santé portant régularisation de la superficie des lieux loués afférents au cabinet médical n° 1
Décision 2021-56	Contrats de prestations de services valant mandat avec l'agence immobilière, Les LOGIS DE BROU pour la mise en location des logements communaux n° 4 et n° 6 situés rue Charles Brune
Décision 2021-57	contrat de maintenance pour 2022 de la balayeuse aspiratrice compacte de voirie avec l'entreprise EUROPE SERVICE au prix de 3200 € H.T. pour la réalisation de 2 visites (toutes les 500 h d'utilisation).
Décision 2021-58	Attribution du marché de travaux relatif à l'aménagement de la Maison des associations pour un montant de 69 098.18 € H.T. réparti comme suit :  Attribution du lot n° 1 intitulé « Maçonnerie » à l'entreprise GUINOIS SARL pour 6896.16 € H.T. Attribution du lot n° 2 intitulé « Menuiserie » à l'entreprise CAR SI BOIS pour 42 202.02 € H.T. Attribution du lot n° 3 intitulé « Isolation thermique par l'extérieur » à l'entreprise ISOLBA pour 20 000 € H.T
Décision 2021-59	Attribution du marché de travaux relatif à la rénovation du gymnase municipal et de son parking pour un montant de 1 369 038.77 € H.T réparti comme suit :  LOT 1 Débroussaillage, démolition désamiantage Groupement d'entreprises Chartres Amiante/Poullard pour 58 740 € HT  LOT 2 Gros œuvre, sols durs, faïences, plâtrerie Construction Chedeville pour 75 000 € HT  LOT 3 Charpente partielle, couverture, zinguerie, étanchéité Face centre Loire pour 296 974 €  LOT 4 Menuiseries extérieures, stores motorisés Brachet Menuiseries pour 75 240 € HT  LOT 5 Serrurerie, Menuiseries intérieures métalliques Malween Avez pour 19 325.52 € HT  LOT 6 Faux plafonds Brachet Menuiseries pour 139 135.80 € HT  LOT 7 Electricité, plomberie, ventilation Wiamont Guérini pour 26 268 € HT  LOT 8 Ravalement, ITE, bardage, peinture, rafraîchissement des murs Isolba pour 315 248.45 € HT  LOT 9 VRD, candélabres, espaces verts, récupérateurs d'eau Touzet pour 264 187 € HT  LOT 10 Sols sportifs SAS STTS pour 81 345 € HT LOT 11 Eclairage LED Wiamont Guérini pour 17 575 € HT  LOT 12 Echafaudage commun Infuctueux



Décision 2022-01	Contrat de maintenance des élévateurs (salle des fêtes, passage « Au Fil de l'eau », cantine de l'école Jules Verne) avec pour un montant de 1050 € H.T. par an (1151.25 € TTC) pendant 3 ans.
------------------	--

### 13° Questions diverses

Monsieur Caillard informe l'assemblée que les travaux d'aménagement du chemin carrossable reliant les deux passerelles du plan d'eau sont achevés.

Monsieur Foucault souligne la qualité de ces aménagements.

Monsieur Pelletier précise que le vannage du Bief est en cours de réparation avec l'aide du Syndicat mixte d'aménagement et de restauration du bassin du Loir en Eure-et-Loir (SMAR).

Madame Bezet informe l'assemblée que les travaux de peinture et d'électricité du Bureau d'information touristique (B.I.T.) sont en voie d'achèvement. Elle propose que le B.I.T. sous gestion communautaire et la médiathèque municipale travaillent en partenariat.

Monsieur le Maire y est favorable mais estime qu'il convient de formaliser ces relations dans une convention entre la commune et la communauté de communes du Grand Châteaudun.

Madame Thirard remercie Mme Mazeau pour le travail qu'a nécessité l'attribution des créneaux horaires dans la salle des fêtes, la salle Valadier et la salle multisport suite à la fermeture du gymnase municipal à partir de février en raison des travaux de rénovation.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la réunion de préparation des travaux d'installation de la nouvelle passerelle au parc municipal du Bief a eu lieu et précise que l'entreprise n'émet pas d'inquiétude quant à la livraison des matériaux dans le délai contractuel. La structure doit être posée avant juillet 2022.

Monsieur le Maire précise que l'inauguration de la Maison France Services est prévue prochainement à la salle des fêtes avec Madame le Préfet et Monsieur le Président du Conseil départemental. Elle sera précédée du Comité de pilotage de la M.F.S.

La séance est clôturée à 22h45.